



L'édito

La CRAM s'engage à améliorer son offre de services aux assurés sociaux et aux entreprises. Les Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG)- signées, d'un côté, entre l'Etat et la CNAV (2009-2013), et de l'autre, entre l'Etat et la CNAM (2009-2012)- déterminent les objectifs et les programmes d'actions en matière de Retraite et de prévention des Accidents du travail-Maladies Professionnelles (AT-MP).

Côté retraite, la CRAM réaffirme :

- **Son ambition d'élargir son offre de services aux assurés pour leur fournir une vision d'ensemble de leur futur retraite,**
- **Son souci de qualité, grâce à une optimisation de tous ses processus de production (de la mise à jour des carrières au paiement des pensions),**
- **Son réalisme, car ses charges prévisionnelles de travail ont été déterminées avec précision, notamment au regard des flux migratoires croissants dans notre région.**

Pour la branche Accident du travail-Maladies Professionnelles, l'axe majeur d'évolution au cours des prochaines années est le renforcement de la protection de la santé au travail. Ainsi la CRAM exprime sa volonté de renforcer l'efficacité de la politique de prévention des risques professionnels, et d'améliorer la santé au travail, dans la continuité des accords signés au plan national.

**Alain Cwick
Président de la CRAM**

■ ■ Une cellule pour prévenir la désinsertion professionnelle ■ ■

La CRAM Languedoc-Roussillon lance conjointement avec ses partenaires, une cellule régionale de prévention de la désinsertion professionnelle. Son rôle : créer une synergie entre les acteurs de la Sécurité Sociale pour maintenir dans l'emploi des salariés confrontés à un risque d'inaptitude au travail.

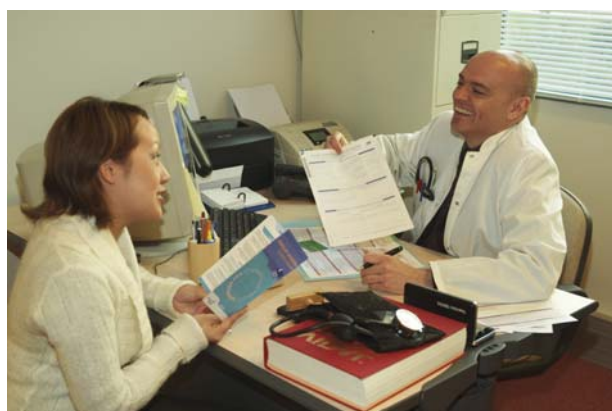
En France, il est estimé qu'environ 20 000 personnes par an perdent leur emploi du fait des conséquences directes d'un problème de santé dans leur travail.

Dans un contexte économique difficile, aider un salarié à conserver une activité professionnelle est donc un défi majeur à relever pour les organismes de Sécurité Sociale.

En France, il est estimé qu'environ 20 000 personnes par an perdent leur emploi du fait des conséquences directes d'un problème de santé dans leur travail.

La cellule régionale est donc un véritable lieu de concertation et d'évaluation des actions menées par chaque organisme pour définir une démarche de prévention et d'anticipation commune.

Il s'agit d'agir à la fois en termes de prévention du sinistre, d'accompagnement du salarié en cas d'incident sur le plan administratif et médical et trouver des solutions adaptées pour une reprise d'une activité professionnelle.



Pour ce faire, la CRAM s'est associée aux Caisses Primaires et au Service Médical en vue de renforcer la coordi-

Ces actions seront par la suite déclinées par des cellules locales qui interviendront en termes de gestion des dossiers, de représentation de l'assurance maladie dans les instances locales et de bilan des actions menées. ■ ■

■ ■ Repères... ■ ■

La CRAM adhère depuis 2006 aux côtés de la DRTEFP, l'AGEFIPH, la MSA et des représentants des salariés et des employeurs, à la charte régionale sur le maintien dans l'emploi.

En 2008, 6 % des salariés ont été confrontés à un risque d'inaptitude (temporaire ou définitive).

516 maintiens dans l'emploi ont pu être réalisés en Languedoc-Roussillon dont près de 51 % ont été conduits par la CRAM. ■ ■

La CRAM L-R va au devant de ses assurés

A travers des réunions dans des communes

Dès le mois de Juin, la CRAM Languedoc-Roussillon met en place son offre de services renouvelée à destination des assurés nés en 1955.

Ces opérations sont destinées à augmenter le nombre de régularisations de carrière pour une population ciblée en fonction de son âge, et préparer au mieux le passage à la retraite.

La CRAM L-R fait parvenir dans un premier temps le relevé de carrière aux assurés. Ensuite, en collaboration avec les municipalités, elle les invite à des réunions où ils recevront les informations sur leur droits.

Un ou plusieurs Conseiller Retraite animeront ces réunions. Ils donneront aux assurés toutes les explications pour comprendre leur relevé de carrière, s'assurer qu'il est complet ou fournir les pièces nécessaires pour régulariser une période manquante.

Le moment venu, avoir fait cette démarche est important pour anticiper et simplifier la demande de retraite. Elle permet également à la CRAM de détecter des populations fragilisées qui nécessitent un suivi particulier.

L'information dans les entreprises

La CRAM L-R peut aussi animer des réunions d'information sur les droits à la retraite dans les entreprises qui le sollicitent. Ces réunions ont lieu dans les locaux des entreprises et elles ne sont pas réservées en priorité à des assurés d'une génération déterminée.

A la demande de SOGEA SUD, la CRAM a animé le 24 avril deux réunions d'information sur les droits à la retraite, pour les salariés.

Interview avec Sylvie Bernard,

Responsable des agences retraite de Montpellier Celleneuve, Le Crès et Lunel.



- Quelle était la question essentielle qui a préoccupé les salariés de SOGEA ?

« A quel âge je peux partir en retraite ? ». C'était vraiment la question qui est ressortie. Mais il y en avait beaucoup d'autres : comment sont reportés les salaires, les congés payés, mais aussi comment procède-t-on en cas de chômage. Les salariés étaient très contents parce qu'ils ont eu des réponses vraiment très concrètes sur leur carrière. A SOGEA, nous avons innové. Nous avons fait venir un conseiller retraite en plus qui a reçu les salariés désirant un examen particulier de leur situation. Mais l'intervention du conseiller n'est possible que dans un tout petit groupe de travail. ■ ■

Résultats de la campagne DADS 2009

La Campagne DADS 2009 s'est achevée le 20 mars dernier sur un bilan positif pour le Service des Carrières et Déclarations de Montpellier.

■ Respect de nos engagements de délais de mise à disposition des données sociales auprès de nos partenaires :

98% des déclarations sociales traitées au 20/03/09.

■ Qualité de notre relation employeur :

14 031 appels traités avec un taux d'efficacité de 95 % (appels aboutis),

2 873 contacts mails avec réponse dans les 48 h.

■ Un partenariat efficace avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) afin de relancer les employeurs défaillants :

100 % de relances positives sur les employeurs de plus de 50 salariés avant le 20/03/09 permettant ainsi d'alimenter les comptes retraite des assurés et mettre à disposition des partenaires les données nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. ■ ■

- Quelles actions concernant la retraite propose la CRAM aux entreprises du Languedoc-Roussillon ?

A la demande des entreprises, on peut faire des réunions d'information pour les salariés qui se rapprochent de la retraite, donc ceux qui ont plus de 50 ans en général. L'information qu'on leur propose concerne 2 axes. La préparation de la retraite, parce que bien préparer sa retraite, c'est aussi comprendre son relevé de carrière et s'assurer qu'il est correct et complet. Et deuxièmement, s'ils sont proches de la retraite, c'est de comprendre quels sont leurs droits et quelles sont les démarches à effectuer auprès de la CRAM.

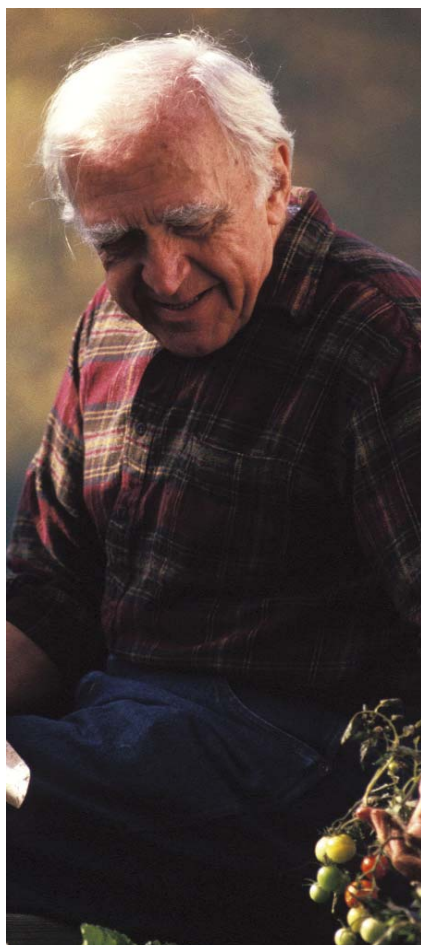
- Quelles étaient les actions concrètes mises en place à SOGEA ?

Il y avait une trentaine de personnes, divisées en 2 groupes. Nous avons adressé à chacun son relevé de carrière. Nous avons présenté un diaporama avec des explications sur leurs relevés de carrière et sur leurs droits à la retraite. A la fin du diaporama, il y eu un débat « questions-réponses ».

Plans d'actions personnalisés : un panier de services pour maintenir l'autonomie

D'ici la fin 2009, la CRAM proposera aux retraités fragilisés socialement de l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon un dispositif d'évaluation des besoins et de préconisation de plans d'actions personnalisés.

Dans le cadre du recentrage de la politique d'action sociale de la branche Retraite en direction des retraités autonomes en situation de fragilité sociale, la Caisse Régionale s'est



engagée dès 2006 dans la mise en œuvre de dispositifs d'évaluation des besoins et des plans d'actions personnalisés.

Les retraités qui sollicitent une aide pour rester à leur domicile reçoivent ainsi la visite d'un professionnel du social (conseillère en économie familiale, assistante sociale) pour évoquer les difficultés rencontrées au quotidien. A l'issue de la rencontre, un choix de solutions adaptées à leurs besoins sous forme d'un plan d'action personnalisé leur est proposé.

Cette expérimentation, d'abord conduite sur les départements de l'Hérault, du Gard et des Pyrénées-Orientales, se généralisera sur l'ensemble de la région Languedoc-Roussillon d'ici la fin du premier semestre 2009.

Pour faciliter cette mise en œuvre, la CRAM a organisé des rencontres avec les services d'aide à domicile, les évaluateurs, les élus qui constituent des relais de proximité pour les populations en situation de fragilité sociale.

Elle poursuit par ailleurs ses travaux avec les partenaires institutionnels (autres régimes de retraite, régimes complémentaires, conseil Généraux...) avec pour objectif de développer la coopération dans le domaine de l'accompagnement social des retraités et la prévention des effets du vieillissement.

Forum des entrepreneurs à Perpignan

Le 26 février 2009, **Le Forum des Entrepreneurs** a associé, pour la 1^{ère} fois, les différents services aux employeurs de la sécurité sociale :

- la CRAM pour les services Tarification et Prévention des AT/MP ainsi que pour les Données Sociales,
- la CPAM de Perpignan pour la Déclaration d'Accident du travail en ligne,
- l'URSSAF de Perpignan pour le recouvrement.

Cette collaboration a permis d'élargir le panel de services proposés aux entreprises qui ont collecté informations et conseils en un lieu unique, facilitant ainsi leurs démarches avec les organismes de protection sociale.



La CRAM L-R dans le comité régional net-entreprises

Le 15 avril 2009, la CRAM L-R a intégré le Comité Régional du Groupement d'Intérêt Public Modernisation des Données Sociales (GIP-MDS) destiné à promouvoir la dématérialisation des déclarations sociales des entreprises sur un site unique, créé dans un souci de simplification des démarches administratives dénommé net-entreprises.

Les 4 premiers Comités ont été créés en 2006, aujourd'hui on en dénombre 23.

Animé par le RSI du Languedoc-Roussillon, ce comité s'appuie sur les organismes de protection sociale pour promouvoir l'utilisation du site net-entreprises et recueillir les besoins d'amélioration et d'accompagnement des utilisateurs.

Net-entreprises permet de réaliser les démarches auprès de tous les organismes de protection sociale.

1,5 millions d'entreprises sont inscrites sur le site, soit 1 entreprise sur 2.
10 millions de déclarations ont été effectuées sur ce site en 2008.

Pour 2009, le comité net-entreprises mettra en place un réseau de formateurs relais et lancera des actions de promotion sur le territoire de l'Hérault.



NET-ENTREPRISES-FR
La solution globale pour vos déclarations sociales

URSSAF-AGIRC-ARRCO-CNAV/TDS-PÔLE EMPLOI
CNAMTS-MSA-RSI-CONGÉS INTÉMPÉRIES-BTP-CCVRF
CONGÉS SPECTACLES-CTIP-FISA-FNMF-MEMBERS ASSOCIÉS
C301-C302-C303-C304-C305-C306-C307-C308-C309-C310-C311-C312-C313-C314-C315-C316-C317-C318-C319-C320-C321-C322-C323-C324-C325-C326-C327-C328-C329-C330-C331-C332-C333-C334-C335-C336-C337-C338-C339-C340-C341-C342-C343-C344-C345-C346-C347-C348-C349-C350-C351-C352-C353-C354-C355-C356-C357-C358-C359-C360-C361-C362-C363-C364-C365-C366-C367-C368-C369-C370-C371-C372-C373-C374-C375-C376-C377-C378-C379-C380-C381-C382-C383-C384-C385-C386-C387-C388-C389-C390-C391-C392-C393-C394-C395-C396-C397-C398-C399-C400-C401-C402-C403-C404-C405-C406-C407-C408-C409-C410-C411-C412-C413-C414-C415-C416-C417-C418-C419-C420-C421-C422-C423-C424-C425-C426-C427-C428-C429-C430-C431-C432-C433-C434-C435-C436-C437-C438-C439-C440-C441-C442-C443-C444-C445-C446-C447-C448-C449-C450-C451-C452-C453-C454-C455-C456-C457-C458-C459-C460-C461-C462-C463-C464-C465-C466-C467-C468-C469-C470-C471-C472-C473-C474-C475-C476-C477-C478-C479-C480-C481-C482-C483-C484-C485-C486-C487-C488-C489-C490-C491-C492-C493-C494-C495-C496-C497-C498-C499-C500-C501-C502-C503-C504-C505-C506-C507-C508-C509-C510-C511-C512-C513-C514-C515-C516-C517-C518-C519-C520-C521-C522-C523-C524-C525-C526-C527-C528-C529-C530-C531-C532-C533-C534-C535-C536-C537-C538-C539-C540-C541-C542-C543-C544-C545-C546-C547-C548-C549-C550-C551-C552-C553-C554-C555-C556-C557-C558-C559-C560-C561-C562-C563-C564-C565-C566-C567-C568-C569-C570-C571-C572-C573-C574-C575-C576-C577-C578-C579-C580-C581-C582-C583-C584-C585-C586-C587-C588-C589-C590-C591-C592-C593-C594-C595-C596-C597-C598-C599-C600-C601-C602-C603-C604-C605-C606-C607-C608-C609-C610-C611-C612-C613-C614-C615-C616-C617-C618-C619-C620-C621-C622-C623-C624-C625-C626-C627-C628-C629-C630-C631-C632-C633-C634-C635-C636-C637-C638-C639-C640-C641-C642-C643-C644-C645-C646-C647-C648-C649-C650-C651-C652-C653-C654-C655-C656-C657-C658-C659-C660-C661-C662-C663-C664-C665-C666-C667-C668-C669-C670-C671-C672-C673-C674-C675-C676-C677-C678-C679-C680-C681-C682-C683-C684-C685-C686-C687-C688-C689-C690-C691-C692-C693-C694-C695-C696-C697-C698-C699-C700-C701-C702-C703-C704-C705-C706-C707-C708-C709-C710-C711-C712-C713-C714-C715-C716-C717-C718-C719-C720-C721-C722-C723-C724-C725-C726-C727-C728-C729-C730-C731-C732-C733-C734-C735-C736-C737-C738-C739-C740-C741-C742-C743-C744-C745-C746-C747-C748-C749-C750-C751-C752-C753-C754-C755-C756-C757-C758-C759-C760-C761-C762-C763-C764-C765-C766-C767-C768-C769-C770-C771-C772-C773-C774-C775-C776-C777-C778-C779-C780-C781-C782-C783-C784-C785-C786-C787-C788-C789-C790-C791-C792-C793-C794-C795-C796-C797-C798-C799-C800-C801-C802-C803-C804-C805-C806-C807-C808-C809-C810-C811-C812-C813-C814-C815-C816-C817-C818-C819-C820-C821-C822-C823-C824-C825-C826-C827-C828-C829-C830-C831-C832-C833-C834-C835-C836-C837-C838-C839-C840-C841-C842-C843-C844-C845-C846-C847-C848-C849-C850-C851-C852-C853-C854-C855-C856-C857-C858-C859-C860-C861-C862-C863-C864-C865-C866-C867-C868-C869-C870-C871-C872-C873-C874-C875-C876-C877-C878-C879-C880-C881-C882-C883-C884-C885-C886-C887-C888-C889-C890-C891-C892-C893-C894-C895-C896-C897-C898-C899-C900-C901-C902-C903-C904-C905-C906-C907-C908-C909-C910-C911-C912-C913-C914-C915-C916-C917-C918-C919-C920-C921-C922-C923-C924-C925-C926-C927-C928-C929-C930-C931-C932-C933-C934-C935-C936-C937-C938-C939-C940-C941-C942-C943-C944-C945-C946-C947-C948-C949-C950-C951-C952-C953-C954-C955-C956-C957-C958-C959-C960-C961-C962-C963-C964-C965-C966-C967-C968-C969-C970-C971-C972-C973-C974-C975-C976-C977-C978-C979-C980-C981-C982-C983-C984-C985-C986-C987-C988-C989-C990-C991-C992-C993-C994-C995-C996-C997-C998-C999-1000

Pour plus d'informations : www.net-entreprises.fr

■ Renseignements
retraite et paiements
0 821 10 34 34
(0,09 € la minute).

■ Serveur vocal
de l'assurance retraite
3960
(0,09 € la minute).
7j/7 et 24 h/24

www.lassuranceretraite.fr

■ Service social
3646
(0,09 € la minute).

www.ameli.fr

■ Action sociale
04 99 61 49 59

■ Renseignements santé-social

N° Vert 0 800 88 11 70

(appel gratuit d'un poste fixe)

www.partenairesactionsociale.fr
www.kiosquebleu.fr

Renseignements employeurs

■ Carrières et déclarations
0 821 10 34 00
(0,09 € la minute)

www.e-ventail.fr

■ Prévention / tarification
des risques professionnels
04 67 12 95 30

www.risquesprofessionnels.fr

Le portail des partenaires de l'action sociale fait peau neuve

La branche Retraite, dans le cadre de sa politique de développement durable, a créé un portail « www.partenairesactionsociale.fr » visant à dématérialiser les échanges et simplifier les démarches administratives des professionnels de l'action sociale et des assurés.

Dans sa nouvelle version, à l'ergonomie plus conviviale, il permet en temps réel de :

- trouver les informations et documentations utiles à votre activité (imprimés de demande, textes nationaux, barèmes de participation, etc.),
- échanger des données avec les caisses régionales (transmettre les fichiers et factures, recevoir les bordereaux de paiement, les fichiers des bénéficiaires et les anomalies de report, les évaluations en ligne, etc.),
- dialoguer avec sa caisse principale (acheminement des réponses personnalisées à l'internaute via un système de bases questions/réponses « BQR/FAQ », gestion des courriels, etc.).

De nouvelles offres de services en ligne viendront également alimenter ce portail en perpétuelle évolution dans la perspective de garantir un service de qualité et une participation active de l'assuré dans le traitement de ses dossiers...

Prévenir les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

La 4ème réunion du Club TMS programmée cette année a eu lieu le 14 mai, au Domaine de Rombeau, à Rivesaltes. Elle s'est inscrite dans le cadre de la semaine nationale de prévention des TMS, qui a été programmée en France du 11 au 15 mai. Prévenir les TMS est devenu un véritable enjeu social et économique compte tenu des conséquences humaines graves et des coûts importants. L'objectif du Club TMS est de mobiliser les entreprises afin de freiner et stabiliser la progression annuelle constante de 18% des TMS liés au travail, dont le coût payé par la Sécurité Sociale devient de plus en plus important.



Rencontre avec les élus de l'Aude

La CRAM a entamé avec succès, mercredi 29 avril à Carcassonne, la première des 5 rencontres départementales prévues en 2009, visant à rencontrer les élus locaux et les associations audoises.

Le but de ces rencontres est de rappeler les missions de la CRAM en matière de retraite et d'action sociale, d'écouter les attentes et recueillir les besoins des élus afin de nouer les partenariats pour améliorer notre offre de service.

La prochaine rencontre aura lieu le 23 juin à Nîmes.

